



## Procès-verbal

### Commission des finances

<b>Réunion du :</b>	21 juin 2023
<b>A :</b>	Établissement d'Arbouans
<b>Présidence :</b>	M. Guy MONNIER.
<b>Présents :</b>	MM., Jean-Claude BUESSARD, Raphaël GERALDES, Daniel ROLET, Philippe SURDOL.
<b>Excusés :</b>	Mme Liliane ESPITALIER. M. Didier BONTEMPS, Kamel KHELLADI, Yves MUTTI.
<b>Assiste :</b>	M. Jérôme POBELLE

La commission adopte le procès-verbal de la commission des finances du 12 avril 2023.

#### - 1. Coûts des FIA

Pour ce qui concerne les FIA, les coûts sont facturés aux clubs des candidats directement par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté.

Ces frais se décomposent, en frais pédagogiques et en frais annexes.

Le reversement au District concernant la partie frais annexes, l'est à 100 %.

Actuellement, les frais annexes sont d'un montant de 80 euros par candidat. Il s'avère que ce montant ne couvre pas le réel coût supporté par le District, notamment pour les FIA avec hébergement (sur 3 jours).

#### **La commission décide donc de passer le montant des frais annexes**

- à 90 euros pour les stages en internat,
- à 50 euros pour les stages en externat.

#### - 2. Frais d'arbitrage

#### Pour rappel, commission des finances du 14 septembre 2022

*Notre District par le biais de son Comité de Direction, a pris la décision depuis plusieurs saisons de suivre en ce qui concerne les frais de déplacement, le barème appliqué par la FFF.*

*Celle-ci a décidé qu'à compter le forfait kilométrique serait porté à 0,446, ce qui s'applique donc aux arbitres de notre District (pour information également aux bénévoles et salariés).*

*Cette augmentation est accompagnée par une hausse du montant minimal à percevoir qui passe à 18 euros, qui lui aussi s'applique dans notre District.*

*Des discussions complémentaires ont débuté en juin 2022, au niveau Ligue, avec un but d'harmonisation à moyen terme des indemnités versées aux arbitres, sur la fonction d'arbitre central, et la fonction d'arbitre assistant, et ce pour les différentes catégories de pratiques.*

*Les décisions qui en découlent viennent d'être prises, et nécessitent une réaction rapide de notre part.*

*Ainsi, nous devons prendre en compte :*

- Assistants district seniors G passage de 19 à 24 euros
- Assistants seniors F passage de 19 à 24 euros
- Centraux U13 à U15 passage de 23 à 26 euros
- Assistants U18 passage de 19 à 22 euros
- Assistants U15 passage de 18 à 22 euros

Le tableau initié par le groupe de travail sur les indemnités d'arbitrage, en Ligue Bourgogne-Franche-Comté, est présenté aux membres de la commission.

**La commission des finances décide à compter du 01 juillet 2023 :**

- Arbitre central seniors passage de 33 à 35 euros
- Assistants U18 passage de 22 à 24 euros
- Assistants U15 passage de 22 à 24 euros
- Indemnité lors des finales d'une journée (ex : Festival U13) (+6€ par arbitre si absent) 40 euros + km
- Indemnité lors des finales d'une demi-journée (+6€ par arbitre si absent) 26 euros + km

- 3. Aides Sections Sportives

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté a officialisé il y a quelques jours ses aides envers les sections sportives.

Le budget du District prévoit qu'une somme de 4.000,00 soit consacrée à aider les sections sportives du District.

Un tableau récapitulatif des propositions pour chacune des sections est présenté.

Il est précisé que ce tableau tient compte du fait que les subventions de la Ligue ont été revues à la hausse. De fait, celles du District, qui sont une aide complémentaire, ont été diminuées.

**La commission des finances valide les aides proposées pour les sections sportives.**

- 4. Révision barème financier

Le barème financier fait l'objet d'une étude en vue de la saison 2023/2024, et pour une validation par le Comité de Direction le 26 juin 2023, afin d'être en vigueur au 01 juillet 2023.

**La commission des finances valide les différentes propositions**

- 5. Subventions à recevoir

Le Président du district, suite au dernier conseil de Ligue, apporte des informations concernant les montants des subventions à recevoir de la part de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté.

- 6. Questions diverses

*6/1. Fidélisation arbitrage*

Le Trésorier demande qu'un budget lui soit fourni pour la saison 2023/2024, suite à la demande tardive qui a été réalisée dernièrement, pour engager des dépenses.

\*\*\*\*\*

**Le Président,  
G. MONNIER**

**Le Directeur Administratif,  
J. POBELLE**